



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2011

SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°218

Présidence:	M. Daniel Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M. Cyril Baudin Mme Magali Besse Giorgi M. Nicolas Binet M. Sylvain Fuser M. Samuel Halff Mme Verena Jendoubi Mme Annick Maison M. Olivier Matthey-Jonais M. Patrick Mayer Mme Zita Minasso-Rota Mme Suzanne Schedler M. André Walder
Maire: Adjoints:	M. René Riem Mme Maria Scheibler M. Claude Bieri
Excusé :	M. Gérald Bersier M. Ludowick Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme Céline Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation d'un Conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 / N°217
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Maire et des Adjoints
5. Rapport de commission
 - Finances du 17 octobre 2011
 - Routes, emplacements communaux et environnement du 18 octobre 2011
6. Projets de délibérations
 - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2012 au Maire et Adjoints ainsi qu'aux Conseillers municipaux
 - Proposition du Maire relative à l'acquisition de la parcelle N°1979 comprenant le bâtiment dit « Presbytère »
7. Propositions du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles, motions, résolutions
 - Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal et au schéma directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal
9. Questions
10. Divers

Questions du public

* * *

Le Président, Daniel Fuchs, ouvre la séance à 19h30.

Il invite les membres du Conseil municipal à se lever et à respecter une minute de silence en la mémoire de M. Fritz Bieri.

Il excuse les absences de MM. Bersier et Jacot-Descombes ainsi que le retard annoncé de Mme Jendoubi.

1. Assermentation d'un conseiller municipal

Après avoir invité les membres du CM à se lever, **M. Fuchs** prononce le serment.

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

M. André Walder le promet.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011/ N°217

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 / N°217 est adopté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des conseillères et conseillers municipaux présents moins 1 abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

4. Communications du Maire et des Adjoints

- Communications du Maire

- **M. Riem** tient, suite à la remarque formulée à l'occasion de la dernière séance du CM par Mme Minasso-Rota, à assurer que le local de vote sera réintégré dans les locaux de la Mairie en 2012, à une date restant à préciser.

Mme Minasso-Rota en remercie le Maire, au nom d'Avully pour Tous. Elle imagine qu'elle ne sera pas la seule à apprécier cette réintégration.

- Communications de Mme Scheibler

- Le 17 novembre, dès 19h00, des jeunes de la région, dont trois d'Avully, présenteront au Cycle du Vuillonex une exposition photo et un film réalisé lors de leur voyage humanitaire au Togo.
- En raison de divergences avec le groupe occupant le local des jeunes actuel, un accord a été trouvé avec GenA pour que des jeunes occupent une partie des locaux de l'ancienne école de Gennecy. Il s'agit d'un essai de deux mois pour commencer. Les jeunes concernés ont aidé à débarrasser le local d'informatique de GenA et distribué des flyers pour la commune. Ils sont extrêmement motivés.
- Le mur taggé de l'ancienne école a été repeint. Un tableau doit encore y être installé, appelé à recevoir les dessins à la craie des enfants.
- Le soutien au Burkina Faso par les communes de la Champagne doit faire l'objet de nouvelles orientations. **Mme Scheibler** demande que la Commission sociale soit convoquée et que ce thème soit porté à son ordre du jour.

➤ **La proposition d'un renvoi en commission sociale de l'aide adressée au Burkina Faso est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.**

- Communications de M. Bieri

- Les déchetteries D1 et D2 ainsi que le point d'Epeisses sont d'ores et déjà en service. Les deux systèmes de ramassage sont pour l'heure assurés par l'entreprise Chevalley, et ce jusqu'à l'ouverture de toutes les déchetteries (normalement en février 2012). Tous les anciens containers posés autour des déchetteries seront débarrassés. Les panneaux explicatifs ont déjà été commandés et seront livrés prochainement.
- Des travaux seront réalisés en urgence au carrefour Moulin Roget - Bachères par l'entreprise Piasio, pour réparer des infrastructures de canalisations menaçant de s'effondrer. Le coût sera d'environ 26'000 francs.
- **M. Bieri** tient, au nom de sa famille, à remercier chaleureusement les membres du Conseil pour les nombreuses marques de sympathie et les témoignages exprimés pour le décès de son papa. Il rappelle que Fritz Bieri a occupé la vie politique avulliotte durant 20 ans, dont 8 en tant qu'Adjoint. Sous ses mandats ont été réalisés : la Mairie, la rénovation de la Salle St Gervais ainsi que tous les séparatifs du Village. **Claude Bieri** espère être digne de lui, et garder toujours sa souplesse et le contact avec les gens.

5. Rapport de commission

Finances du 17 octobre 2011

Plutôt que de relire le rapport de commission, **M. Fuser** invite les membres du Conseil à lui faire part de leurs éventuelles questions.

Faute d'avis contraire sur cette proposition, **le Président** ouvre le débat.

Mme Besse Giorgi souhaite savoir où sont les fameux mâts. **M. Fuser** répond qu'ils ne sont justement plus budgétisés.

➤ **Le rapport de la commission des finances du 17 octobre 2011 est accepté, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.**

Routes, emplacements communaux et environnement du 12 mai 2011

M. Baudin se propose de faire un petit résumé de son rapport :

- Stationnement : les résultats de l'étude devraient prochainement parvenir à la Mairie ; ils seront repris lors d'une prochaine commission.
- Canalisations : comme indiqué précédemment par M. Bieri, les travaux suivent leur cours.
- Chemin des Meurons : les trous ont été rebouchés avec du goudron à froid. Reste le souci lié à l'évacuation d'eau.
- Gravières : la commission a reçu une lettre de M. Maury, exploitant des Gravières, lequel s'engage à intégrer dans son plan d'exploitation les idées formulées par la Commune s'agissant du développement d'Eaumorte. La lettre de M. Maury sera annexée au PV. La commission propose, au vu de ce qui précède, de lever l'opposition précédemment émise et d'accepter le plan d'exploitation des Gravières.
- Déchetteries : des questions se posent par rapport aux travaux supplémentaires qui pourraient être engagés, et au fait de savoir si les crédits prévus seront suffisants pour les couvrir. Des informations supplémentaires seront sans doute données lors de la prochaine commission.
- Zone de la Touvière : la commission a reçu une proposition d'un bureau d'ingénieurs pour dépolluer le terrain et construire des logements. Cet objet reviendra lors d'une prochaine séance de la commission.
- Chemin des Ecoliers : l'éclairage est désormais en ordre. Une personne a fait savoir à la commission que ce chemin s'appelait à l'époque Chemin du Guidolet. La commission en prend bonne note mais juge que la dénomination de chemin des Ecoliers est plus appropriée.

(Arrivée de Mme Jendoubi à 19h45)

- Eclairage du terrain de football : les coûts engendrés par les travaux à réaliser risquent d'être plus élevés que les Frs 45'000 qui avait été prévus au budget 2011.
- Zone Hobbyland : un jeu a été endommagé dans cette zone. Les travaux de réfection seront effectués.
- Modération du trafic dans le Hameau d'Epeisses : suite à la demande formulée à l'occasion du dernier CM, la commission propose d'attendre le retour de l'étude de stationnement pour, en fonction de la qualité de celle-ci, décider de mandater le bureau d'ingénieurs pour une étude de circulation pour cette partie de la commune.
- Enterrements des lignes électriques pour le Hameau d'Epeisses : la Commission prend bonne note de la requête, formulée lors du dernier CM, d'étudier l'enterrement des lignes aériennes pour le hameau d'Epeisses. Elle propose néanmoins d'attendre des travaux importants (canalisations, réfections de la structure de la route) pour entreprendre ces travaux onéreux.
- Plan directeur cantonal : la commission, à laquelle le plan directeur cantonal 2030 a été présenté, propose l'acceptation de ce plan, tout en faisant parvenir au département les différentes remarques formulées à ce propos.

M. Mayer se fait l'écho de la position d'Avully Demain, qui exprime une insatisfaction par rapport à la décision du Conseil Municipal de lever l'opposition précédemment émise au plan d'exploitation des gravières. Malgré l'engagement de l'exploitant à tenir compte des intérêts communaux, Avully devra supporter des nuisances importantes sans bénéficier de retours financiers conséquents, alors même que cette activité est très lucrative pour l'exploitant. La position de principe d'Avully Demain vise donc à maintenir une opposition de principe à l'exploitation de ces gravières.

S'agissant de la modération du trafic dans le hameau d'Epeisses, M. Mayer se réjouit que la commission entre en matière. Ces mesures paraissent logiques, rationnelles et simples à réaliser puisqu'il n'y a ni stationnement, ni TPG à Epeisses. Une telle réduction officielle de la vitesse de circulation serait symboliquement très intéressante pour Epeisses, hameau qui s'est considérablement rajeuni.

M. Fuser note qu'il n'était au départ pas très emballé par ce projet de gravières. Il semblerait que la Commune n'ait aucun moyen de récupérer une manne plus importante que celle qui lui reviendra de droit. M. Mayer semblant bien connaître le dossier, est-il au courant d'un système qui permettrait à la Commune de recevoir un produit financier plus important de cette exploitation ?

Concernant l'enterrement des lignes électriques, **M. Mayer** demande que l'on procède sans tarder à une évaluation chiffrée de cette mesure, ne serait-ce que pour savoir si cela est réalisable. Il estime qu'Epeisses, hameau placé à l'inventaire, a droit aux mêmes considérations que le reste de la commune qui, d'ailleurs, ne s'en verrait que plus embellie.

M. Baudin estime que cette requête doit être adressée directement à l'exécutif.

Le Président juge qu'il aurait été plus intelligent de formuler ces remarques en commission.

M. Mayer répond qu'en l'état actuel de la législation, il n'est pas possible d'imaginer obtenir davantage. Mais si elles restent passives, il est évident que rien ne changera.

M. Bieri insiste sur le fait que ce point a été longuement débattu en commission. Il regrette que M. Mayer n'ait pas assisté à cette séance. Le Conseil municipal n'est pas le lieu où refaire des commissions. Des remarques telles que celles-ci doivent être formulées en commissions.

➤ **Le plan directeur cantonal, tel que proposé dans le rapport de commission, est préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents du Conseil.**

6. Projets de délibération

- **Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2012,
du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 4'156'635.- aux charges et de Frs 4'160'800.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 4'165.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 51 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

vu le rapport de la commission des finances du 17 octobre 2011 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, par 11 oui, 1 abstention et 0 opposition:

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de Frs 4'156'635.- aux charges et de Frs 4'160'800.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 4'165.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 51 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2012 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

➤ **Le projet de délibération relatif au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est accepté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.**

- **Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2012 au Maire et Adjointes ainsi qu'aux Conseillers municipaux**

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2012
aux Conseillers municipaux ainsi qu'aux Maire et Adjointes

Vu le projet de budget pour l'année 2012,

vu la proposition faite par le Conseil municipal, dans sa séance du 15 septembre 2011, de réévaluer les montants des jetons de présence pour les conseillères et conseillers municipaux,

vu l'accroissement des tâches et la complexité grandissante des dossiers, nécessitant une implication toujours plus conséquente de l'exécutif dans la gestion de la commune,

vu le rapport de la commission des finances du 17 octobre 2011,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, par 11 oui, 1 opposition, 0 abstention:

1. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à un montant forfaitaire annuel de Frs 1'200.-, versé au pro-rata en cas de retrait en cours d'année. De fixer les jetons de présence aux séances de commission, pour les membres du Conseil municipal, à Frs 40.- par séance et par membre et à Frs 50.- par séance pour le-la président-e de la commission.
2. De fixer les indemnités allouées au Maire à Frs 16'000.- et aux adjoints à Frs 12'000.- chacun.
3. D'intégrer les montants dans les rubriques du budget de fonctionnement 2012 suivantes :
01.0.300 Indemnités CM
02.0.300 Indemnités Maire & Adjoints

➤ **Le projet de délibération relatif aux indemnités allouées en 2012 au Maire et Adjoints ainsi qu'aux Conseillers municipaux est accepté, par 11 oui, 1 opposition, 0 abstention.**

➤ **Proposition du Maire relative à l'acquisition de la parcelle N°1979 comprenant le bâtiment dit « Presbytère »**

Proposition du Maire relative à l'acquisition de la
parcelle n°1979 comprenant le bâtiment dit « le presbytère »

vu l'opportunité pour la commune d'Avully de pouvoir acquérir à l'Eglise protestante de Genève (ci-après le propriétaire) la parcelle n°1979 de 2083 m², comportant un bâtiment de 171 m² (ci-après le presbytère) ;

vu l'intérêt de la commune d'Avully de réunir le presbytère et l'immeuble 14-16 route du Moulin-Roget, situé sur la parcelle contigüe n°1980, cette dernière étant déjà propriété de la commune, en vue de réaliser un programme de réhabilitation incluant la création de logements sur les deux bâtiments ainsi réunis et de rendre au presbytère sa vocation initiale de logements ;

vu l'intérêt exprimé à réitérées reprises par les membres du Conseil municipal d'envisager la possibilité, en cas d'acquisition de la parcelle n° 1979, de créer des places de parking qui font cruellement défaut dans le village ;

vu l'intérêt du propriétaire, exprimé par courrier daté du 28 mars 2007 et dont un représentant a été entendu lors de la commission des bâtiments du 20 février 2008, de vendre le presbytère à la commune d'Avully ;

vu la valeur intrinsèque du presbytère, estimée en 2006 à Frs 1'000'000.- ;

vu le courrier du 2 septembre 2009 du Conseil d'Etat, levant l'obligation pour l'acquéreur de maintenir la destination religieuse du presbytère au sens de l'art 166 al. 3 de la Constitution genevoise ;

vu le projet d'acte notarié, dont le dernier, datant du 18 février 2010 a vu être supprimée, à la demande de la commune d'Avully, la clause spécifiant que « le bâtiment cadastré sera mis à disposition des habitant de la Commune d'Avully, notamment en tant que salle du conseil » ;

vu les présentations de différentes variantes de réhabilitation rendues possibles grâce à cette acquisition, notamment lors des séances de commission des bâtiments du 20 février 2008 et du 17 mai 2010 ainsi que des débats qui ont suivi en séances du Conseil municipal ;

vu le rapport du bureau d'ingénieur Perreten & Milleret du 8 août 2007 quant à la stabilité du presbytère en regard de la nature du terrain, qui préconisait le tenue d'études complémentaires ;

vu les études géotechnique et liée à l'amiante demandées par la commission réunie des bâtiments et des immeubles locatifs du 11 octobre 2010 et vu les conclusions favorables de celles-ci, présentées lors de la commission des bâtiments du 28 septembre 2011 ;
vu l'intérêt exprimé par les membres de cette commission en faveur de ce projet d'achat et la recommandation favorable émise par ces derniers ;

vu la soumission de cette proposition d'achat au Conseil municipal du 13 octobre 2011, à titre consultatif, et l'acceptation, par 11 voix pour et 3 abstentions de celui-ci ;

vu les articles 30, lettre k, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, à l'unanimité (12 voix) :

1. D'autoriser le Maire à acquérir pour un montant de Frs 725'000.- la parcelle n° 1979, feuille 16 de la commune d'Avully, d'une surface de 2083 m² et comportant le bâtiment n° 39 de 171 m², le tout actuellement propriété de l'Eglise protestante de Genève.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de **Frs 764'000.-** comprenant le prix d'achat de Frs 725'000.- les frais d'actes, émoluments et autres droits s'élevant à environ Frs 30'000.- ainsi que les frais des études commandées par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 novembre 2010, pour un montant d'environ Frs 9'000.-.
3. De comptabiliser la dépense à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine financier.
4. De charger le Maire de signer les actes notariés nécessaires.

➤ **Le projet de délibération relatif à l'acquisition de la parcelle N°1979 comprenant le bâtiment dit « Presbytère » est accepté à l'unanimité des 12 membres présents du Conseil municipal, sans opposition ni abstention.**

7. Propositions du Maire et des Adjointes

- Propositions du Maire :

- Repas de fin d'année du 8 décembre, dans un lieu restant à définir

M. Riem invite les conseillères et conseillers municipaux à s'inscrire sur le bulletin qu'il fait circuler à cet effet.

8. Propositions individuelles, motions, résolutions

- **Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal et au schéma directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal**

Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal
et au schéma directeur cantonal *Genève 2030* - concept de l'aménagement cantonal

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 » ;

vu les travaux de la commission des routes, emplacements communaux et environnement du 18 octobre 2011 ;

vu le rapport établi suite à cette commission et les remarques dont il été demandé qu'elles figurent dans la présente résolution ;

vu que le concept de plan directeur cantonal *Genève 2030* s'inscrit dans la continuité du plan directeur *Genève 2015* et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;

vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, l'urbanisation, la mobilité ainsi que l'espace rural et les milieux naturels ;

vu que le concept de plan directeur cantonal *Genève 2030* se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique ;

vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement ;

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures ;

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30a, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, à l'unanimité (12 voix) :

De préviser favorablement le projet de concept de plan directeur cantonal et du schéma directeur cantonal *Genève 2030* avec les remarques suivantes :

- 1) Extension du village
 - La commune tient à rappeler que le périmètre défini dans le Plan directeur communal de 2008 comme étant destiné à une extension du village et faisant l'objet actuellement de l'élaboration d'un plan directeur de quartier (PDQ), doit être totalement intégré dans son étendue. En particulier, il est prévu qu'il s'étende au moins jusqu'au chemin des Trois-Noyers et que la zone sportive (manège) soit partiellement décalée sur les parcelles 1700 et 2529.
 - Le Conseil municipal a émis plusieurs fois l'intention de projeter également une extension du village direction Est, notamment pour se rapprocher du chemin des Tanquons, depuis la route d'Avully.
 - La parcelle rectangulaire (n°2738) sise entre le chemin des Ecoliers, le chemin de Vénebé et le village deviendra une parcelle enclavée. Un développement pourrait également y être envisagé.
- 2) Zone d'activité d'Eaumorte
 - Il est prévu la création d'une zone industrielle ou artisanale. Le projet de loi visant à modifier la loi sur la mixité des zones devrait permettre de considérer cette zone comme pouvant accueillir non seulement des activités artisanales mais également des activités sociales ou culturelles. Le caractère intercommunal de cette zone impose une vision ne se limitant pas à des activités économiques.
- 3) Hameau d'Epeisses
 - La commune appuie la démarche visant à classer le hameau d'Epeisses en zone hameau.
- 4) Zone de la Touvière
 - Les parcelles 2335 et 2336, sur le site de la Touvière, font l'objet d'un intérêt de la part d'un consortium pour construire du logement après avoir préalablement dépollué le site ayant abrité une ancienne usine. La commune n'est pas opposée à cette démarche.

- **Cette résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal et au schéma directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal est approuvée à l'unanimité des 12 membres présents du Conseil municipal.**

9. Questions

Aucune

10. Divers

- **M. Binet** annonce que M. André Walder, nouvellement entré en fonction, remplacera Mme Leila Kamel dans toutes les commissions au sein desquelles celle-ci siégeait : commission affaires sociales, commission agenda 21, commission feu et protection civile. S'agissant de la Commission d'information et Internet, M. Halff devient président et M. Fuchs membre.
- **M. Fuser** indique avoir été informé qu'un homme de 40-50 ans avait été observé le lundi 7 novembre dernier, entre 9h30 et 10h00, en train de se masturber dans les garages souterrains, sur un passage régulièrement emprunté par les enfants pour se rendre au Jardin Robinson. La personne témoin de cet acte demande au CM s'il est possible d'engager des mesures pour que cette situation ne se reproduise plus. C'est un fait qui peut s'avérer très grave, susceptible de traumatiser bon nombre d'enfants. La personne peut par ailleurs s'avérer plus dangereuse.
M. Fuser ajoute ne pas savoir si la police a été informée de cette affaire.
Le Président en déduit qu'une demande est adressée au Maire et aux Adjointes pour qu'ils prennent les mesures nécessaires.
M. Riem, qui relève que la Mairie n'a pas été informée de ce fait, se chargera d'en informer la police. Il importerait en ce sens que la personne vienne témoigner de ce qu'elle a vu.
- **M. Mayer** souligne qu'il est impossible à un seul homme de participer à pléthore de commissions, ce d'autant plus s'il n'y a aucune planification constante des dates et heures auxquelles ces séances ont lieu. Il en va de même au niveau des séances du Bureau. Pour accommoder l'un, on rend impossible la présence de l'autre.
M. Bieri estime que pour les sujets et réflexions importants à amener en commission, l'effort nécessaire peut être fourni.
- **Mme Maison** indique avoir trouvé différents documents sur des projets à examiner, voire à subventionner : bateau médicalisé, association Sentinelle. Elle transmet ces documents à la présidente de la Commission sociale.
- **Mme Maison** rappelle que la Commission des Fêtes avait organisé en 2009 une Fête Villageoise. Pour 2012, les délais sont trop courts ; il serait en revanche bien qu'une séance de la commission des Fêtes soit fixée au sujet d'une éventuelle Fête Villageoise en 2013.

- **Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.**

La séance est officiellement close à 20h15.

Le président, Daniel Fuchs :

BUREAU DES COMMANDES - ADMINISTRATION
Av. des Morgines 27 - 1213 Petit-Lancy - Genève
Tél. 022 879 52 51 Fax : 022 879 52 50
CCP : 12-14606-0 UBS : 425.562.00 K
TVA : 149 437

Mairie d'AVULLY
Conseil municipal
Ch. des Tanquons 40
Case postale 51
1237 AVULLY

Genève, le 19 septembre 2011

Concerne: Projet plan d'extraction N° PE 01-2010, Sablière du Cannelet SA
commune d'Avully, rapport d'enquête préliminaire – novembre 2010

Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers,

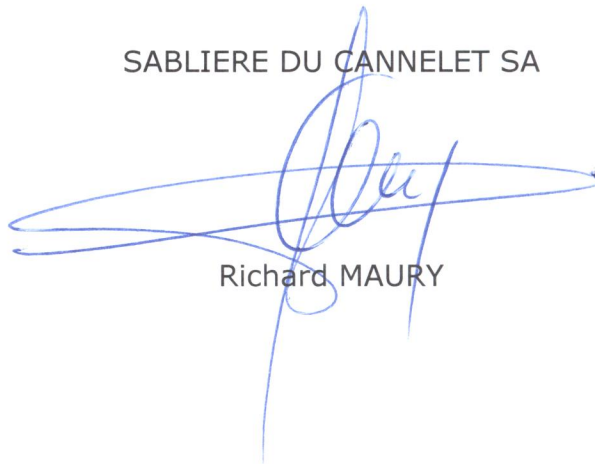
Pour faire suite à la présentation de l'avant-projet fin 2010 et afin de bien clarifier ce qui en a découlé, c'est bien volontiers que nous vous confirmons les points suivants:

1. Nous nous engageons à exploiter la gravière définie par ce projet en respectant la priorité donnée au projet intercommunal de création d'une zone d'activité dans la région d'Eaumorte;
2. Ainsi, si le conseil l'estime nécessaire, nous débuterons les opérations d'extraction par le périmètre Est, parcelles: 2350-2351-2352 & 2353.

Nous espérons ainsi vous avoir répondu et restons bien sûr à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

SABLIÈRE DU CANNELET SA



Richard MAURY